



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3412-MB/SC

ARRÊTÉ N° 2024/2746

Portant délégation de fonctions

Le Maire de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, du 2 février 2023 puis du 7 novembre 2024 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, 2 février 2023 puis du 07 novembre 2024

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté n°2024/73 du 17 janvier 2024 portant délégation de fonctions à Madame Aya HIMER est abrogé.

Article 2

Madame Aya HIMER, Conseillère Municipale, est déléguée :

- à l'animation du conseil des enfants,
- au suivi du conseil des ados et des jeunes,
- à la vie étudiante,
- à l'art urbain,
- au suivi du centre socio - culturel Pax,
- au suivi du centre socio - culturel Jean Wagner.

Par ailleurs, elle assiste les Adjoint (es) ayant reçu délégation de fonction pour traiter des questions relevant de la jeunesse et de l'enfance, des centres sociaux, des relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de la culture.

Article 3

Madame Aya HIMER est désignée pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil en cas d'absence ou d'empêchements des adjoints.

Article 4

Les délégations visées aux articles 2 et 3 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 5

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil Municipal, sauf révocation de ma part.

Article 6

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et ampliation sera notifiée :

- à Mme Aya HIMER,
- à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 7 novembre 2024

Madame le Maire



Michèle LUTZ

Spécimen de signature de Madame Aya HIMER : 

Spécimen de paraphe de Madame Aya HIMER : A.H

Copie par courriel :

- au service Accueil pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- aux Adjoint (es) intéressé (es),
- au service des affaires démographiques,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- à la direction cohésion sociale et vie des quartiers,
- à la direction population et solidarité,
- à la direction culture,
- au Trésorier Principal de Mulhouse,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judicaire de Mulhouse.